



Centre Technique de l'eau - 1 rue de Sercq - 22000 SAINT-BRIEUC Accueil du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h fermé le jeudi après-midi

📞 : 02 96 68 23 50 / Urgences hors heures ouverture : 02 96 62 54 00

www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh patrimoineusagers@sbaa.fr

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC

Document à retourner à la Direction Eau et Assainissement

*Champs obligatoire							
JE SOUSSIGNÉ(E),							
□ Mansiaur	☐ Madame	Messieurs	□ Masdamas				
Monsieur	_		☐ Mesdames				
			à				
			à				
SCI, SCCV, SAS, etc:							
N° SIRET (si société, organisme, copropriété): L_L_L L_L L_L L_L L_L L_L (Attention: obligatoire) Si administrations publiques, n° d'engagement*:							
*Adresse de facturation : N° :							
			Apt n :				
		_					
<u> </u>	T:						
* ADRESSE PRÉCISE DU BRANCHEMENT A RÉALISER							
N°Rue:							
Code postal : VILLE :							
Référence cadastrale : Nom du chantier:							

*NATURE DE LA CONSTRUCTION A DESSERVIR							
Type de branchement Branchement d'eau potable		☐ Une maison individuelle ☐ Un bâtiment collectif					
				☐ Branchement d'assainissement			
				☐ Branchement u assamissement			Nombre d'appartements :
☐ Branchement d'eau pluviale			Nombre point d'eau autres :				
		Débit souhaité en m₃/h:					
☐ Pose de compteur			Dook documente on may m				
_		☐ Un établisseme	ent artisanal				
☐ Déplacement de compteur		☐ Un établisseme					
	Autro	Un établisseme					
☐ Démolition	Autres ☐ Compteur de chantier	Une activité ag	ricole :				
☐ Désamiantage	Autre:		Superficie de l'exploitation :				
			De type :				
*Durée des travaux : du.	au		Débit souhaité en m₃/h:				
PIÈCES A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT							
☐ Plan de masse	PIECES A FOU	KINIK IIVIPEKATIVEIVIEN					
(plan de la parcelle avec projet)							
	1		plan de masse				
☐ Plan de situation géographique							
de votre parcelle dans votre co	· ·	2/2/200					
Copie de l'avis de permis de construire délivré par la mairie							
				·		Plan du Lotiss	ement
☐ Plan du lotissement avec N° lot							
·							

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en adressant un courrier à Saint-Brieuc Armor Agglomération, Direction eau et assainissement, Centre Technique de l'eau : 1 rue de Sercq – 22000 SAINT-BRIEUC. Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Signature(s):

Fait à Le

Direction Eau et Assainissement



Centre Technique de l'eau - 1 rue de Sercq - 22000 SAINT-BRIEUC Accueil du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h fermé le jeudi après-midi

: 02 96 68 23 50 / Urgences hors heures ouverture : 02 96 62 54 00 www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh patrimoineusagers@sbaa.fr

INFORMATIONS

(Document à conserver par l'usager)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable, d'assainissement ou d'eau pluviale. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter ce formulaire de demande de raccordement, et de nous le retourner accompagné des pièces demandées.

Un devis vous sera transmis dans un délai d'environ deux semaines que vous devrez nous renvoyer signé pour accord. A réception, les travaux seront exécutés dans un délai de 4 à 6 semaines, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires.

Nous vous informons que le destinataire du devis, signataire de ce dernier, s'engage à payer le montant des travaux.

Votre demande de pose de compteur uniquement

Si votre demande concerne uniquement la pose d'un compteur d'eau, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété est existant (sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service).
- Le regard, dans lequel le compteur sera posé, est en place, Exemple : terrain viabilisé en lotissement

Dés le retour de votre devis signé, la réalisation de la pose compteur peut être effectuée dans un délai d'environ 15 jours ou à une date ultérieure (à préciser).

Votre demande de branchement neuf

- Un rendez-vous avec un agent est pris pour une visite d'étude des lieux avant l'envoi du devis et de la fiche d'implantation.
- Dès réception de votre devis, de la fiche d'implantation des branchements et du contrat accompagnés le cas échéant de l'attestation de TVA à 10% ou 5.5 %, la réalisation de vos travaux est programmée et sera réalisée sous un délai de 4 à 6 semaines.

Description du branchement

Le branchement est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur d'eau. Il permet l'alimentation de votre habitation en eau potable.

Un branchement d'eau potable comprend :

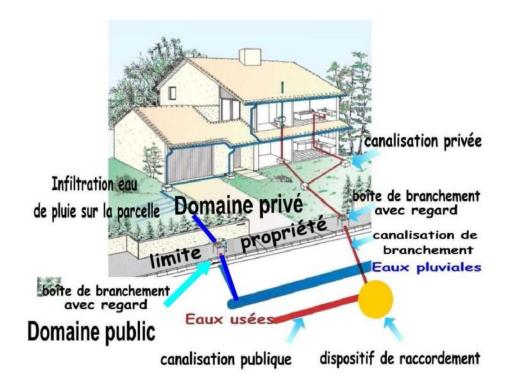
- La conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur
- Le regard qui abrite et protège le compteur

A ne pas confondre avec le branchement assainissement (destiné à évacuer les eaux usées), ou le branchement d'eaux pluviales (destiné à évacuer les eaux de pluie).

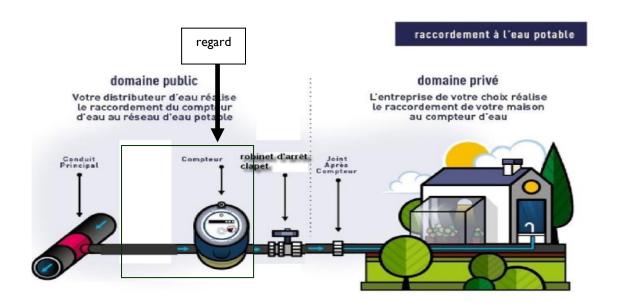
A noter que le regard sera placé sur le domaine public, en limite de propriété public/privé.

INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE RACCORDEMENTS DES RÉSEAUX

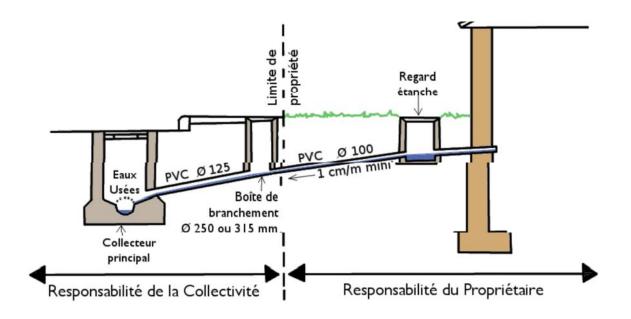
A - Séparation des eaux usées et des eaux pluviales



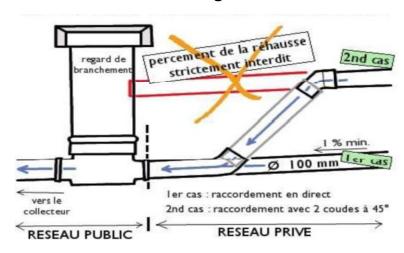
B - Raccordement au réseau public d'eau potable



C - Raccordement individuel au réseau public d'assainissement



Raccordement sur le regard de branchement



D - Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec ou sans rejet au réseau public (modèle pour maisons individuelles)

